



INTERVENTION DANS LES FRAIS DE TRANSPORT DE SON PROPRE VEHICULE : DECLARATION DE CREANCE

NOM:.....
PRENOM:.....
ADRESSE:.....
GRADE:..... **SERVICE:**.....
NUMERO DE COMPTE :..... **MATRICULE :**.....

En application des dispositions de l'AR du 13 juillet 2017 réglant l'utilisation du véhicule personnel pour les déplacements du domicile au lieu de travail, il m'est dû par le SPF Intérieur, conformément à la distance tarifaire de km , le montant du prix de l'abonnement de train mensuel en 2^{ième} classe.

Pour la période de

--	--

(mois-année)

Jours

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(dates)

Total des jours prestés (*) :

..... (nombre de jours prestés)

 X (prix abonnement de train) = **EURO**
..... (nombre de jours ouvrables) (**)

Constituant l'intervention de l'Etat (employeur) dans les frais de déplacement à l'aide de son propre véhicule, pour le trajet de à.....

Je joins une liste de mes prestations (pointeuse, ...), ainsi qu'un relevé des déplacements effectués avec le véhicule entre le domicile et le lieu de travail.

Je suis conscient du fait que lors d'un covoiturage, seul le chauffeur a le droit de rentrer une déclaration de créance.

Je certifie sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

(*) Un travail de nuit ou deux jours de travail entre lesquels on n'a pas utilisé les transports en commun (par ex. si on a passé la nuit au travail) doivent être considérées comme un seul jour presté.

(**)Tous les jours du lundi au vendredi dont on déduit les jours fériés qui tombent en semaine.

Date, nom et signature du demandeur

Date, nom et signature du chef,

Cette demande doit être envoyée par votre chef de service au: Service d'encadrement B&CG, Rue de Louvain 1, 1000 Bruxelles ou via mail à BBAUTOVELO@ibz.fgov.be